

QUESTION ECRITE

Statut et conditions de travail des stagiaires

La commune de Delémont compte un grand nombre d'employés mais également un certain nombre de stagiaires dans différents services. Parmi les stagiaires, il y a apparemment plusieurs statuts.

Il semblerait qu'il y ait des disparités salariales, d'avantages (heures de travail, vacances, etc...), notamment entre les stagiaires des services communaux, des services industriels et les stagiaires de la maison de l'enfance.

Afin d'éclaircir la situation et de comprendre le traitement des stagiaires, le Groupe PLR demande au Conseil communal :

- **Le nombre de stagiaires par service (services communaux, maison de l'enfance, services industriels, etc...).**
- **Les différents statuts des stagiaires.**
- **Les conditions salariales des stagiaires par service.**
- **Les conditions de travail (horaires, vacances, etc...).**
- **Est-il prévu de mettre tous les stagiaires sur un pied d'égalité ?**

D'avance nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

Pour le Groupe PLR
Stève Farine